



COMPTE RENDU CAPL du 17/07/2014

Mouvement local des Contrôleurs

au 01/09/2014

Une CAPL exceptionnellement longue puisque convoquée à 11h, interrompue à 13h15, reprise à 13h 30, levée à 16h15.

Ordre du jour :

- 1) Approbation de 5 Procès Verbaux,
- 2) Mouvement local des Contrôleurs Gestion Fiscale et Gestion Publique (GF et GP)
- 3) Mouvement spécifique PRS

~

- 1) Les 5 Procès verbaux sont approuvés à l'unanimité.
- 2) Mouvement local des Contrôleurs B GP/GF.

« COUPURES » (affectations en GIRONDE en liste normale, sans rapprochement) :

Le niveau de coupure correspond à l'échelon le plus bas entré dans le département pour le corps concerné et hors demande de mutation prioritaire.

Pour ce mouvement national, le niveau de coupure pour la Gironde se situe : CP 4eme 30/08/2013 (date de prise d'échelon) en GP, C2 8eme au 16/12/2012 en GF.

Un mouvement local à l'image du national : un nombre inquiétant d'emplois B non pourvus en fin de mouvement.

Malgré la mobilisation des Organisations Syndicales, le mouvement définitif national affichait encore 1543 emplois B non pourvus le 09/07/2014.

Répercutions en Gironde: 14 postes non pourvus en GF, 19 en GP.

Les situations les plus préoccupantes sont les RAN déjà très fragilisées de La Réole et de Langon avec pour chacune et pour les seuls postes GP un déficit de 4 emplois.

En GF, la RAN de LEPARRE affiche un déficit de 5 emplois B, 3 pour celle de LANGON, 3 pour celle de BLAYE.

Une gestion de la pénurie d'effectifs aux frais des agents.

En cours de mouvement et au vu des fiches de vœux déposées, la direction procède à des gels de postes, excellent moyen de contourner les règles et garanties des agents.

- Le gel d'un poste empêche l'agent qui l'a demandé de l'obtenir et permet à la direction de redescendre sur son 2eme vœux ou pire, même si ces gels portent sur des postes préalablement publiés vacants et donc ouverts au mouvement. Ainsi l'ordre des préférences d'au moins 2 contrôleurs GP n'a pas été respecté, alors que leurs 1er vœux s'étaient portés sur des postes publiés vacants.

- Un emploi B publié vacant n'est pas toujours un emploi à pourvoir...surtout en présence d'un sur effectif de cadres C (la bonne nouvelle du jour, celle qui nous avait échappée). Ainsi, aucun contrôleur ne peut être affecté sur les emplois à pourvoir et publiés pour les poste GP de Castenau, Langon , Bordeaux Amende, Bordeaux CHU.

La CGT Finances Publiques 33 a voté contre le projet de mouvement présenté (de mémoire, inédit Gironde), c'est dire...

Un point sur la situation des agents concernés par les restructuration de la CUB

Grâce à la mobilisation des Organisations Syndicales locales, le projet de mouvement sur les postes trésoreries CUB a été repoussé.

L'intersyndicale a rejeté en bloc le point mis a l'ordre du jour du dernier CTL du 10/07/2014 (règles d'affectation des agents), considérant qu'au motif d'un empressement pathologique à la fermeture des services et la création de pseudo SIP, la direction se joue des droits des agents et du dialogue social (lire le compte rendu du dernier CTL, <http://www.financespubliques.cgt.fr/33/spip.php?article111>).

Dans ce contexte, aucune fiche de vœux n'a été examinée au cours de cette CAPL.

3) Mouvement spécifique PRS/transfert des procédures collectives :

Les 5 postes prélevés sur les 5 SIE de la Cité administrative sont pourvus (Vote POUR

Questions diverses pour information:

Les listes ALD (agents à la disposition) et détachés, ainsi que l'affectation des EDRA et des agents affectés en Direction ont été communiquées en fin de séance :

- EDRA Département : 10.
- ALD Sans Résidence : 7 en GF, 1 en GP.
- ALD résidence BORDEAUX : 9 en GF, 7 en GP

Pour la seule résidence de Bordeaux, 27agents sont concernés par les mesures de gestion.

Parmi eux, 11 sont détachés alors qu'ils sont officiellement titulaires d'un poste.

L'intégralité des listes est consultable sous ULYSSE 33.



La CGT s'est indignée des conditions de préparations de cette CAPL.

Au delà des contraintes calendaires, la Direction n'a rien fait pour faciliter le travail des organisations syndicales (voir déclaration liminaire),

Pour rappel, la Direction avait imposé la date du mercredi 9 juillet 2014 comme date limite de dépôt des fiches de vœux. La CGT avait demandé un report de cette date butoir au lendemain pour permettre aux agents à temps partiel de déposer leur fiche de vœux dans les même conditions que tout le monde. Cette demande a été rejetée par la Direction alors même qu'elle a accepté des fiches de vœux déposées le 10 juillet 2014.

Nous avons une nouvelle fois demandé la communication de la listes des agents affectés en Gironde, par grade et service, la liste de tous les services de la gironde et des postes, qu'ils soient pourvus, vacants ou gelés, documents nécessaires et élémentaires à l'exercice de nos mandats.

Bordeaux le 18/07/2014

Les élus CGT en CAPL B